



# COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL « PETITE ENFANCE » DU 07 DECEMBRE 2017

*Le groupe de travail petite enfance est présidé par Élisabeth LAITHIER, Adjointe au maire de Nancy, en l'absence de Claudine LE GOFF, Adjointe au maire de Lorient.*

1. Le train de la petite enfance et de la parentalité : bilan de la première édition  
*Intervenants : Nathalie Casso-Vicarini et Didier Bodel (Ensemble pour l'Education)*
2. Le pacte transparence crèche : quelle mise en œuvre ?  
*Intervenants : David Blin (DGCS)*
3. Le projet de loi « Pour un Etat au service d'une société de confiance » : quels impacts pour la petite enfance ?  
*Intervenant : David Blin (DGCS)*
4. Bilan de l'atelier « petite enfance » du 100<sup>ème</sup> Congrès AMF
5. Questions diverses

# **I - Le train de la petite enfance et de la parentalité : bilan de la première édition**

*Par Nathalie Casso-Vicarini (présidente de Ensemble pour l'Education) et Didier Bodel (trésorier de Ensemble pour l'Education)*

*Cf. support de présentation ci-joint*

Le train a fait étape dans 13 villes de France entre le 2 et le 20 novembre 2017. Il a accueilli près de 32 000 visiteurs, réunissant professionnels de la petite enfance et parents. Des personnalités telles qu'Alain Juppé, Jacques Toubon ou Marlène Schiappa, se sont rendues sur l'une des étapes du train.

167 conférences ont été organisées, grâce à la participation d'une centaine de conférenciers bénévoles. Ces conférences ont attiré environ 20 000 visiteurs. Les 200 heures de conférence sont désormais accessibles librement sur internet (Youtube).

Concomitamment au passage du train, les villes-étapes se sont mobilisées pour mettre en place différentes actions. Saint-Malo a ainsi valorisé le partenariat qui existait avec le ministère de la famille québécois.

Ensemble pour l'Education envisage aujourd'hui de nouvelles perspectives pour pérenniser son expérience du train de la petite enfance et de la parentalité. L'association souhaite ainsi rendre transportables les éléments scénographiques et explicatifs constitutifs du train, de manière à les faire circuler dans les villes. L'objectif serait de pouvoir exposer dans les villes qui le souhaitent, ces éléments pendant une à deux semaines, semaine au cours de laquelle serait organisée une journée thématique qui comprendrait une session de formation pour les professionnels de la petite enfance, et une soirée débat avec les parents. L'association s'interroge sur la faisabilité d'un tel projet, notamment d'un point de vue financier.

## **Remarques du groupe de travail :**

**L'AMF avait soutenu le projet du Train de la petite enfance et de la parentalité. Certains élus du groupe de travail ont eu l'opportunité de voir le Train faire étape dans leur ville, et ont tenu à souligner la qualité du projet.**

**Concernant les nouveaux projets de Ensemble pour l'Education, les élus sont très intéressés par ces expositions temporaires doublées de sessions de formation. Ils soulignent néanmoins que les contraintes budgétaires du bloc local rendent difficile le financement d'un tel projet. Les élus du groupe de travail enjoignent à Ensemble pour l'Education de se rapprocher des CAF pour solliciter des financements. Les élus soulignent néanmoins que, dans certains cas, des**

**groupements de communes ou des intercommunalités peuvent mutualiser leurs moyens pour accueillir une exposition partagée.**

Par ailleurs, Nathalie Casso-Vicarini a annoncé sa nomination à la co-présidence d'un groupe de travail (aux côtés de Frédéric Leturque, maire d'Arras) dans le cadre de la mission nationale confiée à Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la lutte contre la pauvreté des enfants et des adolescents. Ce groupe de travail, intitulé « Eradiquer la pauvreté des enfants », aura pour objectif d'étudier les pistes visant à :

- Renforcer l'accueil des enfants défavorisés
- Favoriser la dynamique scolaire
- Développer un axe de soutien à la parentalité

Un rapport devra être remis en mars. L'AMF sera sollicitée dans le cadre de ce groupe de travail, notamment pour pouvoir faire remonter les expériences de terrain.

#### **Remarques du groupe de travail :**

**Les élus s'accordent sur la nécessité de lutter contre la pauvreté et soulignent les nombreuses actions mises en place localement pour atteindre cet objectif. Ils s'inquiètent cependant de la lecture qui pourrait être faite au niveau de l'accueil des jeunes enfants. En effet, les élus rappellent qu'ils accueillent déjà 20% d'enfants issus de familles défavorisées, et que cet accueil doit pouvoir s'appuyer sur des concours financiers adaptés et un travail partenarial avec les services départementaux, ce qui n'est pas toujours le cas.**

**Par ailleurs, les élus rappellent que la politique de la petite enfance doit pouvoir s'adresser à l'ensemble des familles, pour pouvoir répondre à d'autres problématiques (accueil des enfants en situation de handicap,...).**

**Enfin, les membres du groupe de travail soulignent que la lutte contre la pauvreté des enfants passe tout d'abord par le soutien à la parentalité grâce à des tiers-lieux (LAEP,...) et par la lutte contre la pauvreté des parents.**

## II - Le pacte transparence crèche : quelle mise en œuvre ?

*Par David Blin, (DGCS)*

David Blin précise que l'article dont il est question ne constitue pas, à proprement parler, le pacte transparence crèche » tel qu'il avait évoqué par Marlène Schiappa. Il s'agit bien d'un amendement proposé au PLFSS 2018, visant à établir un rapport sur les modalités d'attribution des places en EAJE. La mention de l'étude d'une modulation des financements se justifie eu égard au caractère budgétaire du PLFSS. Par ailleurs, David Blin précise que des consultations seront prévues pour déterminer les conditions de réalisation d'un tel rapport.

### Remarques du groupe de travail :

**Les élus soulignent que la majorité des municipalités mettent déjà en place des commissions pour l'octroi des places en crèche. Plusieurs villes ont introduits des critères permettant de prioriser les familles en fonction de leur situation. En outre, certaines villes ont ouvert leurs commissions aux représentants des parents et aux directeurs des établissements.**

**La ville de Bordeaux, qui a mis en œuvre le pacte transparence crèche, souligne que la mise en place de critères d'attribution ne résout pas les plaintes des parents qui ne comprennent pas par exemple les déséquilibres entre quartiers de la ville.**

**Il est souligné également que les co-financements de la CNAF, à travers la PSU, peuvent inciter les élus à maximiser les attributions (contrats de longue durée).**

**De manière générale, et compte-tenu de ce qu'ils réalisent déjà, les élus du groupe de travail acceptent mal l'exigence de « transparence » dans l'octroi des places en crèches, dans la mesure où cette idée renvoie une nouvelle fois aux suspicions de clientélisme qui pèsent sur les élus locaux, en sous-entendant une hétérogénéité des pratiques et de l'arbitraire. Les élus soulignent la nécessité de bénéficier de souplesse dans la définition des critères d'attribution. Ainsi, au sein d'une intercommunalité, l'un des critères est bien souvent de proposer des places à l'ensemble des communes du groupement. En outre, l'âge des enfants est également un critère important afin d'équilibrer les sections. Enfin, tous les élus s'accordent sur le principe de souplesse pour gérer les situations d'urgence.**

### **III- Le projet de loi « Pour un Etat au service d'une société de confiance » : quels impacts pour la petite enfance ?**

*Par David Blin (DGCS)*

David Blin précise que le projet initial a évolué entre temps. Ont ainsi été retirés du projet de loi « Pour un Etat au service d'une société de confiance » les anciens articles 31 et 32 portant sur la petite enfance, et sur lesquels l'AMF avait apposé un avis défavorable lors du CNEN du 30 novembre.

Une nouvelle version de travail, pour projet d'amendement du texte, est en cours de préparation. Une première version a été présentée aux élus du groupe de travail, et doit encore être discutée lors d'une réunion le 15 décembre prochain.

Cette nouvelle version comprend trois axes :

- Une harmonisation des textes législatifs et réglementaires, qui diffèrent parfois d'un code à l'autre
- La possibilité d'accorder des dérogations à cette législation suivant les spécificités locales
- La possibilité d'expérimenter un guichet unique dans les départements qui y seraient favorables

#### **Remarques du groupe de travail :**

**Les élus comprennent mal ce que recouvrent ces différents axes, et quelle est leur véritable finalité.**

**Sur les dérogations qui concerneraient la qualification des personnels, l'AMF rappelle son attachement à la qualification des personnels de la petite enfance, et souhaite que soient développés davantage de lieux de formation, plutôt que d'employer des personnes qui ne seraient pas qualifiées.**

**Sur le guichet unique, les élus s'inquiètent de la possible généralisation après expérimentation d'un tel mode de fonctionnement, dans la mesure où les relations peuvent parfois être difficiles entre les élus, les CAF et la PMI dans certains départements.**

**En vue de la réunion du 15 décembre prochain, les élus sont invités à faire remonter aux services de l'AMF leurs remarques sur ces points.**

## **IV- Bilan de l'atelier « petite enfance » du 100<sup>ème</sup> Congrès AMF**

Elisabeth Laithier, qui a animé l'atelier 'petite enfance » du 100<sup>ème</sup> Congrès AMF, dresse un bilan positif de ce dernier.

La salle de 150 places était remplie, témoignant du succès de l'atelier, quand bien même celui-ci avait lieu en même temps que le débat sur les finances locales.

### **Remarques du groupe de travail :**

**Certains élus ont assisté à l'atelier, et ont trouvé les interventions de qualité. Les élus auraient aimé avoir davantage de temps consacré à l'échange avec la salle.**

## **V- Questions diverses**

Elisabeth Laithier rappelle que la Rencontre nationale sur l'éveil artistique et culturel aura lieu le 08 décembre prochain à la Villette.

Les élus du groupe de travail réfléchissent aux modalités de communication qu'ils peuvent déployer pour porter les positions de l'AMF dans le champ de la petite enfance. Par ailleurs, les élus sont en attente d'éléments de langage permettant de répondre aux questions des parents.

Pour les sessions à venir, plusieurs points pourront être abordés :

- La question des perturbateurs endocriniens dans les crèches
- L'invitation de parlementaires